

Marché de Noël de Comines

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN CHALET



Vous êtes artisan, commerçant, créateur, producteur, restaurateur ou représentant d'une association ?

Vous souhaitez présenter et vendre vos produits, créations, spécialités culinaires, boissons... ?

Vous avez jusqu'au lundi 21 septembre 2026 pour déposer votre candidature pour exposer au Marché de Noël qui aura lieu du 18 au 20 décembre.

L'esprit de Noël à Comines

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Comines organise une programmation entièrement dédiée à Noël. A cette occasion, le traditionnel marché de Noël aura lieu les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 décembre 2026 sur la Grand Place à Comines.



Comines, ville d'histoire et de patrimoine

Située dans la Métropole européenne de Lille (MEL), frontalière avec la Ville de Comines-Warneton en Belgique, dont elle est séparée naturellement par la rivière la Lys, la commune de Comines compte plus de 12 000 habitants. Riche de son passé historique, Comines peut s'enorgueillir de ses bâtiments emblématiques qui bordent la Grand Place : l'église Saint-Chrysole, de style néo-byzantin et classée Monument Historique ; l'Hôtel de Ville, de style renaissance flamande et inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ainsi que le beffroi, reconnu patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2005 avec 22 autres beffrois du Nord-Pas de Calais et de la Somme.

Une saison événementielle riche

La Ville de Comines vit au rythme de sa programmation culturelle et événementielle intitulée « **rêver plus fort** » au sein de laquelle s'intègre le marché de Noël. Pour cette édition 2026, la Ville de Comines renouera avec la tradition du Marché de Noël en extérieur, au cœur de la grand-place, dans une ambiance chaleureuse et féerique. Les exposants seront accueillis dans des chalets de Noël afin d'offrir aux visiteurs une expérience authentique, conviviale et immersive, rythmée par les animations et la magie des fêtes de fin d'année.

Règlement du marché de Noël

1. INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU : Le marché de Noël se déroulera sur la Grand Place à Comines. Des parkings sont situés aux abords.

HORAIRES : Le marché de Noël est ouvert au public le vendredi 18 décembre de 16h à 22h, le samedi 19 décembre de 10h à 22h et le dimanche 20 décembre de 10h à 18h. La Ville de Comines se réserve la possibilité de modifier les horaires en fonction d'impératifs organisationnels.

Toute inscription au marché de Noël est valable pour tout le week-end, aux horaires mentionnés précédemment. Il n'est donc pas possible de fractionner sa venue.

2. DATES ET HORAIRES D'INSTALLATION

ARRIVÉE : Les exposants sélectionnés auront la possibilité de s'installer sur leur emplacement le vendredi 18 décembre à partir de 10h après avoir été accueillis par l'équipe animation.

DÉPART : Les emplacements devront être libérés et nettoyés pour le dimanche 20 décembre avant 21h.

3. TARIFS ET PAIEMENT

50€ TTC par emplacement pour les 3 jours

Les commerçants inscrits (et confirmés) qui ne se présentent pas ou qui annulent leur participation à moins de trois semaines avant la manifestation seront facturés 100 euros, et cela les trois jours, sauf circonstances aggravantes justifiées de maladie, accident, force majeure...

Pour le paiement de l'emplacement, un titre de recettes sera adressé, par voie postale, après la manifestation, par la perception.

Aucun paiement n'est donc à joindre avec ce dossier.

4. EMPLACEMENT, MATÉRIELS ET DÉCORATION

EMPLACEMENT : L'attribution des chalets sera effectuée par l'organisateur et ne pourra pas être modifiée. Les chalets mesurent 2.75m de longueur sur 1.75m de largeur. Ils sont équipés d'un plancher et d'une porte qui ferme à clé.

MATÉRIELS : Chaque exposant se verra doté de deux chaises.

DÉCORATION : La décoration est à la charge de l'exposant qui devra veiller à respecter l'état des installations délimitant son emplacement (pas de fixation qui laisse des traces). Tous les commerçants sont invités à accorder une grande importance à la décoration de leur chalet afin de traduire au mieux l'esprit de Noël.

5. CONDITIONS D'EXPLOITATION

NATURE DES VENTES : Les commerçants titulaires d'un emplacement devront vendre les produits conformes aux photos et descriptif fournis dans le dossier de candidature.

SURVEILLANCE : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, responsable de leur emplacement. L'organisateur ne pourra être tenu responsable pour les pertes, vols, casses ou autres détériorations sur les produits vendus.

ÉLECTRICITÉ : Les commerçants sont tenus de préciser dans le bulletin d'inscription leurs besoins en électricité (nombre et type d'appareils et puissance pour chaque) et d'apporter leurs propres rallonges et prises.

SÉCURITÉ : Afin de garantir la sécurité du public, des exposants et des installations, l'usage de tout dispositif de chauffage dans les chalets est formellement interdit, notamment les chauffages électriques, à gaz, soufflants, radiants ou à combustible. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement.

DÉCHETS ET PROPRETÉ : Les exposants sont tenus de restituer leur emplacement en l'état. Des poubelles seront mises à disposition pour maintenir les lieux propres.

NUISANCES SONORES : Il est interdit aux commerçant de faire du rabattage devant leur emplacement. Il est également interdit de le sonoriser.

6. DROIT À L'IMAGE

Les commerçants autorisent la prise de vues de leur stand et la diffusion de ces vues sur les supports papier et numériques de la Ville, concernant la communication liée à cet évènement.

7. CONDITIONS D'ANNULATION OU D'EXCLUSION DU MARCHÉ

Tout commerçant s'expose à être exclu de la manifestation pour les motifs suivants :

- Comportement incivil et/ou troublant l'ordre public, touchant notamment au déroulement serein des festivités;
- Présence sur le stand d'activités et/ou d'articles non prévus lors de l'inscription;
- Non présentation des documents administratifs nécessaires pour justifier de son activité, en cours de validité;
- Dégradation du lieu d'exposition.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner le retrait de place sans délai ni indemnités, ni remboursement.

8. L'ORGANISATEUR

L'organisateur se charge de la délimitation des emplacements, de la mise en place de l'électricité des emplacements, conformément aux besoins mentionnés dans le bulletin d'inscription, de la mise en sécurité de l'évènement ainsi que de la communication de l'évènement.

L'organisateur a la possibilité de modifier l'organisation générale de la manifestation, en cas de contraintes extérieures indépendantes de sa volonté.

Comment participer au marché de Noël de Comines ?

Pour obtenir un emplacement sur le marché de Noël de Comines, le demandeur devra remplir la fiche de pré-inscription ci-après et la retourner avant le lundi 21 septembre 2026 à l'adresse suivante :

**Médiathèque Ducarin
Opération Marché de Noël
34 rue de Quesnoy
59560 COMINES**

ou à l'adresse mail :
marchedenoel@ville-comines.fr

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos des produits vendus, descriptif...). Un dossier complet et transmis ne constitue pas une inscription mais une demande de participation.

Une commission d'attribution se réunira pour examiner les dossiers et sélectionner les commerçants en fonction des critères suivants : qualité et originalité des produits vendus, type et thématique des produits en relation avec l'esprit de Noël (décoration, objets cadeaux etc), authenticité des produits, présentation soignée...

Fiche d'inscription Marché de Noël 2026

Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 décembre

À retourner avant le lundi 21 septembre

Raison sociale/enseigne :

Prénom : Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Produits proposés à la vente (à accompagner de photographies et d'un descriptif) :

.....
.....

Les documents suivants sont à fournir avec la fiche d'inscription :

1. Photocopie de la carte d'identité.
2. Photocopie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois ou carte professionnelle.
3. Photocopie de votre attestation d'assurance à responsabilité civile

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :



Signature précédée de
la mention « Lu et approuvé » :

Dossier à remettre à :

Médiathèque Ducarin
Opération Marché de Noël
34 rue de Quesnoy
59560 COMINES

ou

marchedenoel@ville-comines.fr